

2023 : Les 40 ans du statut général de la fonction publique & les 30 ans de la FSU

Un statut des fonctionnaires : pourquoi ?

Les fonctionnaires sont au service de l'intérêt général : leur indépendance doit être assurée vis-à-vis des pressions politiques, religieuses ou économiques, voire de l'arbitraire administratif.

Le statut répond aux besoins du service public et à ses principes : égalité de traitement, continuité, efficacité, neutralité.

Il articule des droits et des obligations et définit une fonction publique de carrière. Ainsi, les fonctionnaires sont des citoyens responsables acteurs du service public et non des sujets.

Fonctionnaires et salariés du privé : des convergences à renforcer

- Le statut et ses caractéristiques sont étroitement liés aux besoins du service public ; d'ailleurs d'autres catégories professionnelles se sont vues attribuer des règles spécifiques parce qu'elles avaient en charge des services publics (SNCF, EDF, GDF).
- Le statut a longtemps servi de référence aux salariés du privé pour conquérir de nouveaux droits.
- L'idéologie néolibérale a conduit à la fois à la remise en cause des services publics au profit de la concurrence et à la remise en cause des droits des salarié-es, que ce soit dans le privé et le public. Les attaques contre le statut vont de pair avec les attaques contre le code du travail
- Il faut reconstruire des solidarités en agissant pour des droits analogues entre salariés du public et salariés du privé.

Le combat syndical de la FSU

Pour la FSU, la défense du statut et des fonctionnaires est indissociable de la défense des services publics. L'un et l'autre :

- sont garants de l'exercice effectif des droits de tous et de l'égalité de traitement.
- sont indispensables pour prendre en compte les enjeux de long terme, comme la lutte contre le réchauffement climatique et la transformation écologique.
- peuvent et doivent être améliorés pour répondre aux besoins mais dans le respect des principes qui les fondent.

Pour la FSU, la défense du statut et des services publics n'est pas le domaine réservé des organisations de fonctionnaires mais l'affaire de toute la société et concerne également les salariés du privé et les usagers. C'est pourquoi la fédération a toujours favorisé les convergences.

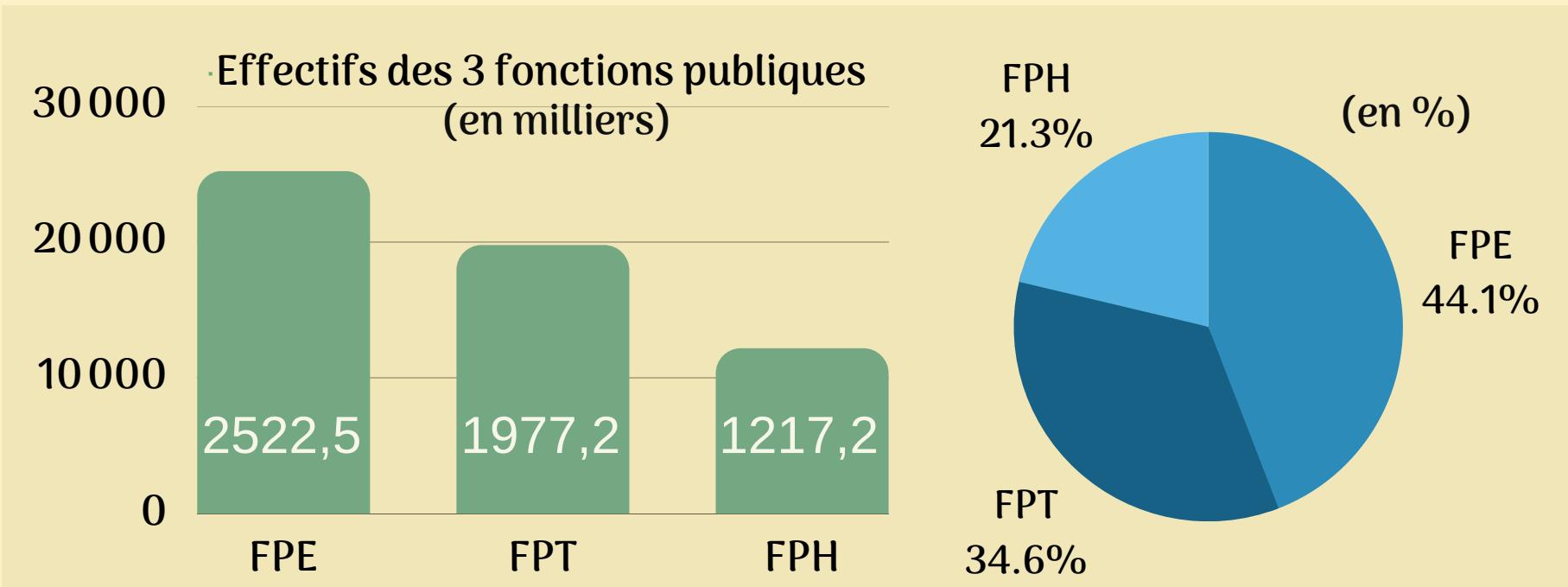
L'appel dont elle a été à l'initiative pour les quarante ans du statut illustre bien cette stratégie.



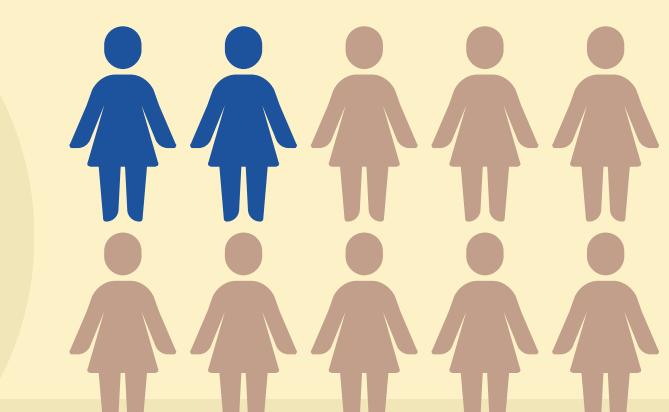
Tribune : Le statut général des fonctionnaires a 40 ans et il est toujours d'actualité !

Premiers signataires :

- Anicet Le Pors, ancien Ministre
- Marylise Lebranchu, ancienne Ministre
- Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT
- Benoit Teste, secrétaire général de la FSU
- Pierre Dharreille, député (PCF) des Bouches du Rhône
- Mathilde Panot, députée du Val de Marne, Présidente du groupe LFI
- Boris Vallaud, député des Landes, Président du groupe Parti Socialiste à l'Assemblée Nationale
- Cyrielle Chatelain, députée de l'Isère, Présidente du groupe EELV
- Annie Ernaux, écrivain, Prix Nobel de Littérature



21,5%



La Fonction publique emploie 21,5% des l'ensemble des salariés.

La FSU dans la Fonction Publique Territoriale

Lors de la décentralisation de personnels de l'Etat (2003-2004), essentiellement les TOS, Techniciens et Ouvriers de service de l'Education nationale pour ce qui concerne la FSU, la fédération élargit son champ de syndicalisation à l'ensemble de la fonction publique. Deux syndicats de la FSU sont directement concernés.

SNUCLIAS

En 2004, le SNUCLIAS (Union de syndicats départementaux, multicatégoriel), rassemblant les salarié-es des collectivités territoriales et de leurs établissements, de préfecture et des DDAS, demande son adhésion à la FSU. Issu de la CFDT, il intègre la fédération avec 3 004 adhérents. Ses effectifs progressent régulièrement et atteignent 5 309 en 2008-2009.

UNATOS puis SNUACTE

L'Union nationale ATOS [agents, techniciens, ouvriers, service de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur], était affilié à la FSU depuis septembre 1994, avec 1 060 adhérents, essentiellement dans les Bouches du Rhône. En quatre ans, ses effectifs triplent. Confronté à la décentralisation en 2004, l'UNATOS, 5 400 adhérents, modifie ses statuts et se transforme en SNUACTE, syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'Etat.

La création du SNUTER

En décembre 2015, le SNUCLIAS et le SNUACTE, dont les champs de syndicalisation se chevauchent, décident de fusionner et forment le SNUTER, Syndicat national unitaire de la territoriale. Avec ses 11 420 adhérents, le SNUTER devient le troisième syndicat de la FSU par ses effectifs.

En 2022, le SNUTER, obtenant un siège au Conseil Supérieur de la FPT devient représentatif au niveau national. Devenir représentatif permet notamment de participer à toutes les négociations nationales concernant la FPT, d'organiser des réunions dans les collectivités où le SNUTER n'est pas - encore - représenté, et de solliciter des rencontres avec les différentes associations d'élus locaux.

